

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET  
DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX - (N° 700)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 33

présenté par

M. Dolez, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« conseillers intercommunaux »

les mots :

« délégués des communes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement terminologique de conséquence.